

8.11.2024 | Communication

Communiqué de presse du 29.11.2024

Journée de coordination sur les adoptions internationales : les cantons créent une plateforme pour se coordonner

Les personnes qui ont été adoptées illégalement doivent être soutenues dans la recherche de leurs origines : réunis à Berne, divers conseillers et conseillères d'État ont convenu d'une approche coordonnée sur la question des adoptions internationales. L'élément majeur est la création d'une plateforme commune permettant des échanges réguliers entre les cantons. Le conseiller fédéral Beat Jans salue cette coordination et réaffirme que la Confédération soutiendra autant que possible les cantons dans leur tâche. Les cantons sont responsables de la recherche d'origines des personnes adoptées.

Divers cantons s'étaient déjà réunis le 16 février 2024 à l'invitation du Conseiller fédéral Beat Jans pour mener un premier échange sur les adoptions internationales des années 1970 à 1990. Les discussions avaient alors porté essentiellement sur l'organisation de la recherche des origines des personnes adoptées, qui relève de la compétence des cantons. Divers conseillers et conseillères d'État ont poursuivi cette discussion à Berne avec des spécialistes lors d'une réunion stratégique qui s'est tenue le 29 novembre 2024. Le conseiller fédéral Beat Jans y était également invité.

Avec la création de la nouvelle « Plate-forme Adoptions internationales » décidée aujourd'hui, 14 cantons ont concrétisé la suite de la procédure en se dotant d'une structure ad hoc pour la coopération intercantonale, à la fois administrative et politique. La plate-forme est ouverte aux autres cantons. Elle servira aux échanges et à la concertation et permettra une action coordonnée. Les compétences restent les mêmes. La plate-forme pourra élaborer des déclarations communes qui ne seront toutefois pas juridiquement contraignantes, mais donneront une ligne directrice pour les activités dans les cantons.

Accompagnement des personnes adoptées dans la recherche de leurs origines

Dans les années 1970 à 1990, de nombreux cas ont été entachés d'irrégularités, comme l'ont montré plusieurs rapports d'experts sur des adoptions illégales au Sri Lanka et dans d'autres pays. Les manquements des autorités par le passé marquent encore aujourd'hui la vie des personnes adoptées à l'époque. Divers obstacles se dressent devant les personnes concernées dans la recherche de leurs origines, et les cantons cherchent des solutions pour mieux les accompagner.

La création de la nouvelle plateforme est également importante au regard des défis actuels et futurs qui se posent dans le domaine des adoptions internationales. Le nombre total d'adoptions internationales a fortement diminué en Suisse au cours des 15 dernières années, passant d'une moyenne de 300 adoptions par an à moins de 40 ces trois dernières années.

Le conseiller fédéral Beat Jans salue le processus de coordination des cantons et la création de la plateforme intercantonale. Cette dernière sera à l'avenir également à la disposition de la Confédération comme interlocuteur

direct. Beat Jans assure en outre aux cantons que la Confédération, dans le cadre de ses possibilités, soutiendra autant que possible les cantons dans leur tâche.

Renseignements complémentaires :

Laura Bucher, conseillère d'État, présidente de la séance

Laura.bucher@sg.ch

Tél. 058 229 33 05